

Des échanges franco-russes de biens fortement impactés par deux ans de guerre en Ukraine

Études et éclairages n°97

<https://lekiosque.finances.gouv.fr>

Publié le 12/07/2024

Depuis la guerre en Ukraine, la part de la Russie dans le commerce extérieur de biens français a nettement reculé du fait de la mise en œuvre de sanctions économiques, et atteint 0,4 % en 2023, son niveau le plus bas depuis 2000. La Russie rétrograde nettement en tant que partenaire commercial de la France, de la 11^e place en 2021 à la 37^e place en 2023.

Entre 2021 et 2023, les exportations de marchandises vers la Russie ont été divisées par trois, atteignant 2,0 milliards d'euros en 2023, avec notamment l'arrêt des livraisons de produits aéronautiques compte tenu des sanctions mises en place par l'Union européenne. En ce qui concerne les importations d'origine russe, divisées par plus de trois entre 2021 et 2023, la part de l'énergie recule, passant de 85 % des importations totales d'origine russe à 60 % en 2023. Le gaz naturel liquéfié constitue le principal produit russe importé par la France en 2023.

En 2023, la France a fortement réduit sa dépendance énergétique à la Russie, qui ne fait plus partie des principaux pays fournisseurs de la France s'agissant du pétrole brut, du pétrole raffiné et du gaz naturel gazeux en 2023. La France a notamment accru ses approvisionnements énergétiques depuis les États-Unis. La Russie reste néanmoins le deuxième pays fournisseur de gaz naturel liquéfié, mais sa part recule fortement au regard des volumes importés.

Depuis 2022, les échanges de biens avec certains pays « non alignés » sur les sanctions internationales sont en forte augmentation, en particulier avec la Turquie et certains pays d'Asie centrale.

Depuis le 24 février 2022, date de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le Conseil de l'Union européenne a adopté, en coordination avec ses partenaires internationaux, quatorze paquets de sanctions à l'encontre de la Russie. Ces sanctions s'ajoutent aux mesures restrictives déjà mises en place depuis 2014 en réaction à l'annexion de la Crimée. En ce qui concerne le commerce extérieur de biens, ces sanctions ont notamment placé sous embargo à l'exportation vers la Russie les biens et technologies à double usage, civil et militaire. À l'importation les mesures restrictives s'appliquent aux biens générant des ressources significatives pour la Russie, avec en particulier l'interdiction des importations de pétrole brut (excepté la livraison par oléoduc) et de produits pétroliers raffinés originaires de Russie.

Les sanctions concernent principalement les secteurs de l'énergie, de l'aéronautique et des équipements mécaniques, électriques et électroniques¹. Les restrictions ont été renforcées au fur et à mesure de l'adoption de trains de sanctions successifs et peuvent également concerner des entités non russes. Le dernier paquet de sanctions a été adopté en juin 2024. L'encadré « Récapitulatif des sanctions adoptées contre la Russie relatives au commerce international de biens » revient chronologiquement sur les quatorze trains de sanctions (cf. page 15).

Deux ans après le début de la guerre en Ukraine, les échanges commerciaux de biens avec la Russie et le solde commercial franco-russe ont été fortement impactés par les sanctions.

Cette étude présente l'évolution des échanges de biens entre la France et la Russie entre 2021 et 2023. Les échanges commerciaux de la France avec l'Ukraine et la Biélorussie, également affectés par l'invasion russe en Ukraine, sont décrits dans l'étude.

Avant la guerre en Ukraine, les approvisionnements énergétiques constituaient la principale importation d'origine russe de la France. L'évolution de la dépendance énergétique de la France à la Russie depuis la guerre en Ukraine sera analysée, notamment pour les hydrocarbures naturels (pétrole brut, gaz naturel gazeux, gaz naturel liquéfié) et le pétrole raffiné. Avec l'application des sanctions, la France s'est tournée vers d'autres pays fournisseurs pour substituer, au moins en partie, ses importations énergétiques d'origine russe. La reconfiguration des flux d'importation d'énergie de la France sera précisée par source d'énergie, avec un classement des principaux pays fournisseurs en 2023.

S'agissant des exportations de biens soumis à embargo, la réorientation des flux de la France vers d'autres pays clients que la Russie sera présentée pour le secteur aéronautique.

Enfin, l'évolution des échanges commerciaux de la France avec certains pays « non alignés » sur les sanctions internationales sera analysée, notamment avec la Turquie, la Chine, les Émirats arabes unis, l'Inde, les pays d'Asie centrale et les pays du Caucase.

¹ Pour une liste plus exhaustive des sanctions prises par l'UE contre la Russie en répercussion de la guerre en Ukraine : [Sanctions de l'UE contre la Russie à la suite de l'invasion de l'Ukraine | Commission européenne \(europa.eu\)](#).

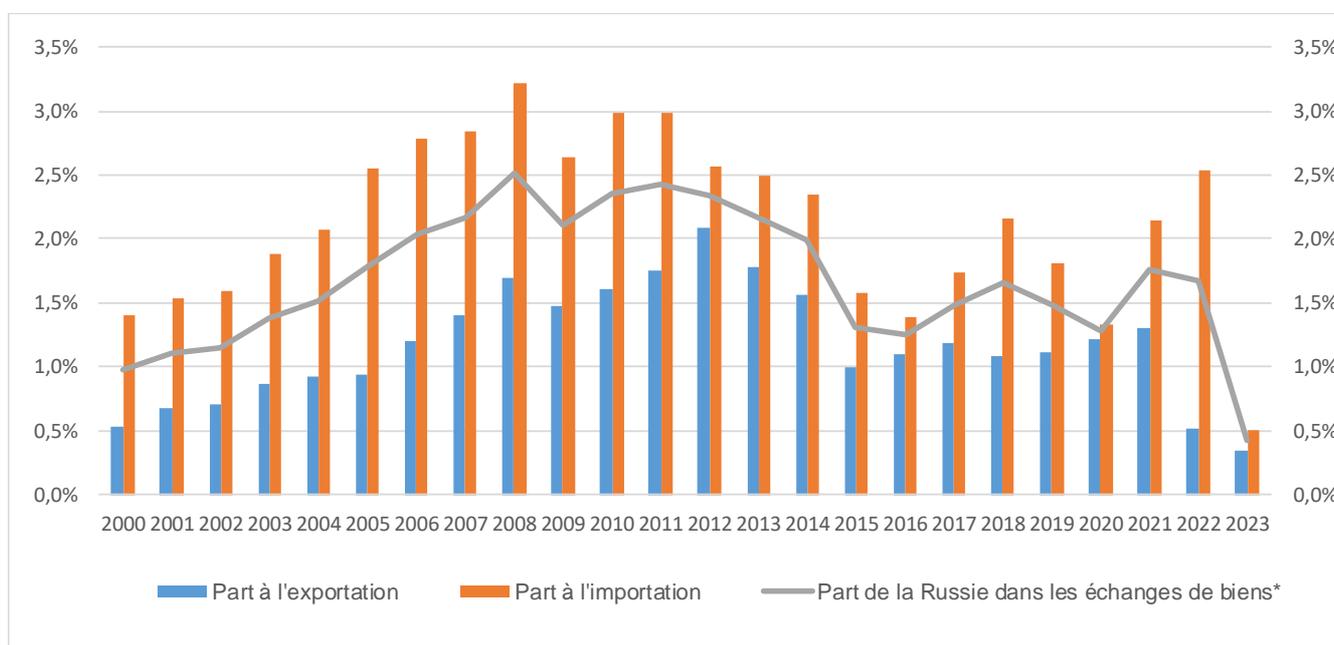
Entre 2021 et 2023, la Russie rétrograde de la 11^e à la 37^e place comme partenaire commercial de la France

En 2023, la France a importé 3,6 milliards d'euros (Md€) de biens d'origine russe (contre 12,9 Md€ en 2021, avant la guerre en Ukraine) et a exporté 2,0 Md€ de biens vers la Russie (contre 6,4 Md€ en 2021).

La part de la Russie dans les échanges commerciaux de biens (total des imports et des exports) de la France, limitée à 1,8 %² en valeur en 2021, a fortement reculé depuis l'application des sanctions pour atteindre 0,4 % des échanges de biens en 2023, son niveau le plus bas depuis 2000 (cf. figure 1). Le recul de la part de la Russie dans le commerce extérieur de la France concerne à la fois les importations (part de 0,5 % en 2023, contre 2,2 % en 2021) et les exportations de biens (0,3 %, contre 1,3 % en 2021).

De même, les échanges de l'Union européenne (UE) avec la Russie ont été divisés par près de trois en valeur depuis 2021. Les importations de l'UE d'origine russe (50,7 Md€) représentent 0,8 %³ des importations totales de l'UE en 2023 (contre 3,0 % en 2021) et les exportations de l'UE vers la Russie (38,3 Md€) représentent 0,6 % des exportations totales de l'UE en 2023 (contre 1,6 % en 2021).

FIGURE 1 : PART DE LA RUSSIE A L'IMPORTATION, A L'EXPORTATION ET DANS LES FLUX COMMERCIAUX, DEPUIS 2000



Source : DGDDI/DSECE (données CAF/FAB)

*La part de la Russie dans les échanges commerciaux de biens est obtenue en faisant la part du commerce de biens (somme des importations et exportations en valeur) avec ce partenaire dans la somme des importations et exportations de biens totales en valeur de la France.

En tant que partenaire commercial de la France⁴, le rang de la Russie dans le total des échanges commerciaux de biens (exportations et importations) a été stable entre 2009 et 2014 (cf. figure 2), avant de reculer en 2015 du fait de la mise en œuvre des sanctions économiques en réaction à l'annexion russe de la Crimée. Entre 2015 et 2021, la place de la Russie dans les échanges de biens de la France oscille

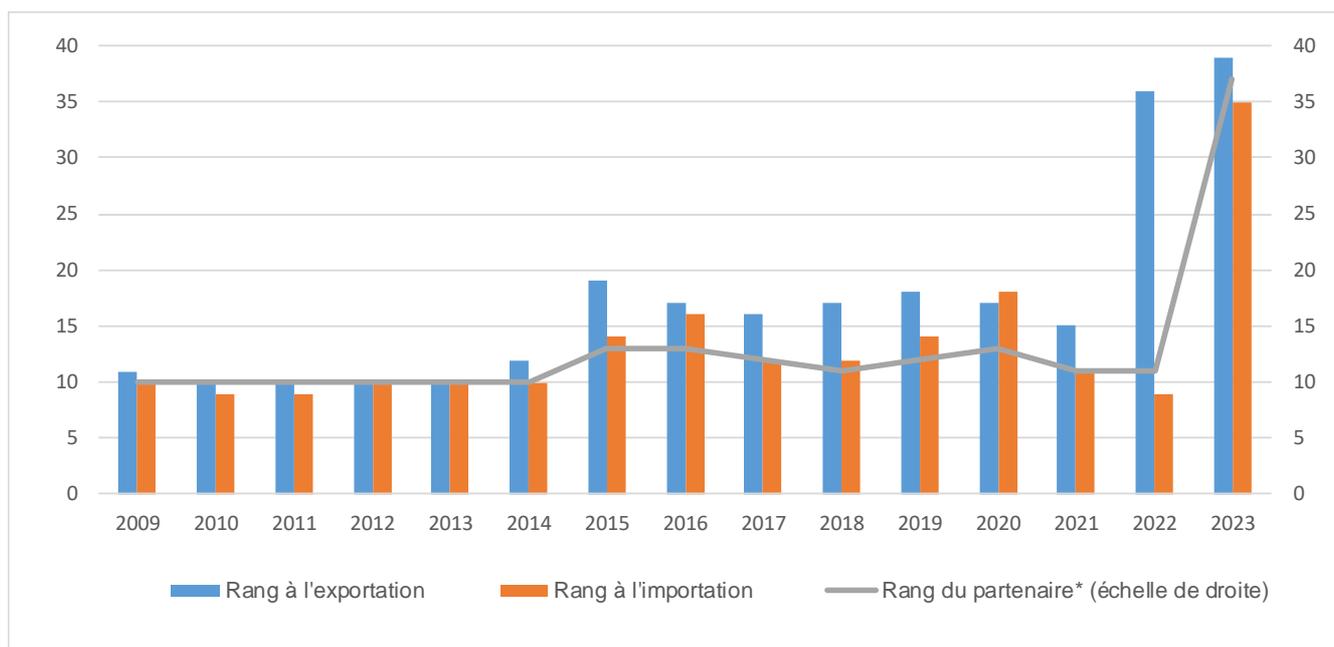
² Y compris gaz naturel à l'état gazeux d'origine russe (de code NC8 27112100)

³ Source : Eurostat.

⁴ En cumulant les importations et les exportations par pays ; cf. encadré méthodologique.

entre la 11^e et la 18^e place pour les approvisionnements et autour de la 15^e place pour les exportations (contre respectivement la 10^e et la 12^e place en 2014).

FIGURE 2 : RANG DE LA RUSSIE A L'IMPORTATION, A L'EXPORTATION ET COMME PARTENAIRE COMMERCIAL, DEPUIS 2009



Source : DGDDI/DSECE (données CAF/FAB)

*Définition : le rang d'un partenaire commercial est obtenu en faisant la part du commerce de biens (somme des importations et exportations en valeur) avec ce partenaire dans la somme des importations et exportations de biens totales en valeur de la France.

En 2022, le rang de la Russie se stabilise à la 11^e place pour le total de ses échanges mais la Russie rétrograde de la 15^e à la 36^e place comme destination des exportations françaises de biens avec l'application des embargos, tandis que pour les importations, son rang remonte de la 11^e à la 9^e place. En effet, c'est en 2022 que la France a le plus importé en valeur de produits d'origine russe depuis 2000, en raison du fort renchérissement du coût des produits énergétiques, notamment des hydrocarbures naturels (pétrole brut et gaz naturel) et du pétrole raffiné, et du renforcement des stocks de gaz naturel gazeux de la France, dans un contexte géopolitique sous tension.

En 2023, on observe un net décrochage de la Russie en tant que partenaire commercial de la France, la Russie rétrogradant de la 11^e à la 37^e place entre 2022 et 2023. En particulier, la part de la Russie dans le total des importations françaises recule très fortement, du fait des embargos mis en place sur le pétrole brut en décembre 2022 (excepté la livraison par oléoduc) et sur le pétrole raffiné en février 2023, et de l'arrêt du fonctionnement de Nord Stream 1 depuis septembre 2022, gazoduc utilisé pour l'approvisionnement en gaz naturel gazeux d'origine russe. Ainsi en 2023, le rang de la Russie recule à l'importation, elle devient le 35^e pays d'approvisionnement de la France. L'impact des mesures restrictives prises suite à l'annexion de la Crimée a été modéré sur le classement de la Russie en tant que partenaire commercial de la France, avec la perte d'environ 3 places, comparé au recul de 26 places depuis la guerre en Ukraine. Avec 0,4 % du commerce extérieur total de biens de la France en 2023 (contre 1,8 % en 2021), la Russie est devenue le 21^e partenaire commercial hors UE de la France (contre le 5^e en 2021), loin derrière les quatre premiers partenaires de la France hors UE : la Chine⁵ (8,3 % en 2023, après 9,1 % en 2021), les États-Unis (7,4 %, après 6,4 %), le Royaume-Uni (4,8 %, après 4,7 %) et la Suisse (2,9 % en 2021 et 2023).

Un impact limité sur les échanges de la France avec la Biélorussie et l'Ukraine

Bien qu'elle soit également concernée par des sanctions internationales, ces dernières n'ont pas eu d'effet notable sur le poids de la Biélorussie dans les échanges de la France, le commerce de biens avec ce pays étant déjà très limité avant la guerre en Ukraine (184 M€ à l'export, soit 0,04 % des exportations totales françaises en 2021 et 91 M€ à l'import, soit 0,02 % des importations). On constate néanmoins que les

⁵ Y compris Hong-Kong

échanges avec la Biélorussie ont fortement diminué en valeur entre 2021 et 2023, à l'exportation (136 M€, soit 25 % de baisse) comme à l'importation (25 M€, soit près de 4 fois moins qu'en 2021). Les principaux produits importés de Biélorussie sont également ceux qui reculent le plus : les meubles, les produits chimiques (engrais notamment, dont la guerre en Ukraine marque le quasi-arrêt des achats depuis ce pays) et le bois et articles en bois. À l'exportation, les produits chimiques et les produits pharmaceutiques sont les principaux biens expédiés vers la Biélorussie ; ils représentent respectivement un tiers et un huitième des exportations en valeur vers ce pays. Depuis les sanctions, les exportations de certains produits vers la Biélorussie ont chuté, en particulier de machines et équipements, de produits chimiques, de produits de la construction aéronautique et spatiale et de produits pharmaceutiques. La Biélorussie est ainsi passée de 102^e partenaire commercial de la France en 2021 à 127^e en 2023.

En 2023, hors matériel militaire, la part de l'Ukraine dans le commerce extérieur de la France reste stable par rapport à 2021 (0,2 % du total des échanges en valeur), les échanges commerciaux demeurant limités en valeur (0,7 Md€ à l'import, 1,3 Md€ à l'export en 2023). L'Ukraine représentait déjà une faible part des échanges de biens de la France en 2021, que ce soit à l'import (0,1 %) ou à l'export (0,2 %).

Les principaux produits que la France importe d'Ukraine sont l'huile de tournesol brute⁶ et les tourteaux et autres résidus solides de l'extraction des graisses ou huiles de tournesol⁷. Pour ces produits, la France s'approvisionnait majoritairement en Ukraine en 2019⁸. En 2022, la production agricole ukrainienne s'est effondrée (-21 %⁹). Depuis la guerre en Ukraine, les importations de ces produits agricoles d'origine ukrainienne ont fortement reculé, notamment les importations d'huile de tournesol qui ont été divisées par plus de 8 en valeur en 2023. Dans le même temps, la France a fortement augmenté ses importations d'origine néerlandaise en volume pour ce produit.

Le solde de la France avec l'Ukraine s'est amélioré en 2023 par rapport à 2021 (passant de 0,3 M€ à 0,7 M€). En 2023, les importations d'origine ukrainienne diminuent davantage que les exportations vers ce pays (respectivement de près de 20% et d'environ 5 %). Le recul des importations s'explique notamment par la baisse des achats d'huile de tournesol et de tourteaux (-0,2 Md€), ainsi que des produits en fer ou en acier (-0,1 Md€). Au total, l'Ukraine rétrograde légèrement en tant que partenaire commercial de la France, passant de la 55^e à la 60^e place entre 2021 et 2023.

Depuis le début de la guerre en Ukraine, les exportations vers la Russie ont globalement été divisées par plus de trois entre 2021 et 2023, et presque tous les produits exportés sont concernés par ce recul

Avec l'application des embargos adoptés dans les trains de sanctions européens, les exportations vers la Russie ont été divisées par plus de 3 en valeur depuis la guerre en Ukraine, atteignant 2,0 Md€ en 2023 (contre 6,4 Md€ en 2021). Les exportations de la France vers la Russie étaient essentiellement composées de produits manufacturés, de nature moyenne-haute technologie (aéronautique, chimie, machines, pharmacie, informatique et électronique, automobile, cf. figure 3).

Depuis la guerre en Ukraine, la quasi-totalité des produits exportés vers la Russie recule. En 2023, la plus forte chute des exportations françaises vers la Russie concerne les produits de l'industrie aéronautique, dont les livraisons vers ce pays sont interdites dans le cadre des sanctions (elles s'élevaient à 1,7 Md€ en 2021 et sont nulles en 2023). En forte baisse également, les exportations de machines sont divisées par plus de cinq en valeur (0,1 Md€, après 0,7 Md€ en 2021) et par plus de deux pour les produits chimiques (0,4 Md€, après 0,8 Md€). Enfin, les produits informatiques, électroniques et optiques, les produits automobiles et les équipements électriques et ménagers s'inscrivent aussi en fort recul.

Parmi les principaux produits exportés, seules les exportations de produits pharmaceutiques vers la Russie, non concernés par les mesures restrictives, augmentent en valeur entre 2021 et 2023 (+4 %). Les produits agricoles et agroalimentaires ne sont pas non plus soumis à embargo à l'exportation.

⁶ De NC8 15121191

⁷ De NC8 23063000. Les tourteaux sont les résidus de graines, de fruits oléagineux, servant d'aliment pour le bétail ou d'engrais.

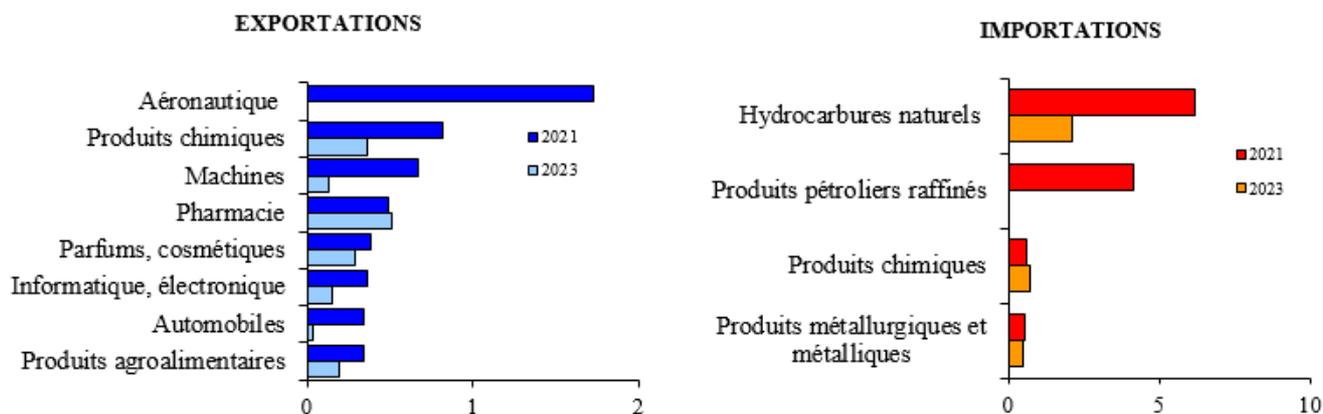
⁸ Part de marché de l'Ukraine supérieure à 50 % des approvisionnements totaux de la France pour ces produits.

⁹ Source : Derzhkomstat (service statistique de l'État ukrainien).

Cependant la Russie a pour sa part prolongé jusqu'à la fin de l'année 2024¹⁰ l'embargo sur les produits alimentaires (viandes, poissons, produits laitiers et les fruits et légumes notamment¹¹) originaires de l'Union européenne, des États-Unis, du Canada, de l'Australie et de la Norvège¹².

À l'inverse des exportations, les importations d'origine russe de la France sont majoritairement constituées d'approvisionnements énergétiques.

FIGURE 3 : PRINCIPAUX PRODUITS ECHANGES AVEC LA RUSSIE EN 2021 ET 2023 (EN Md€)



Source : DGDDI/DSECE (données CAF/FAB hors matériel militaire)

Lecture : en France en 2023, les importations d'hydrocarbures naturels russes s'élèvent à 2,1 Md€ contre 6,2 Md€ en 2021.

La part de l'énergie dans les importations d'origine russe recule nettement en 2023

Les importations d'origine russe reculent, leur montant étant 3,5 fois moins élevé qu'avant la guerre en Ukraine (3,6 Md€, contre 12,9 Md€ en 2021). En 2021, les produits énergétiques¹³ (hydrocarbures naturels¹⁴ et produits pétroliers raffinés) constituaient l'essentiel des importations françaises d'origine russe (85 % du montant total importé, avec 6,2 Md€ d'hydrocarbures naturels et 4,1 Md€ de produits pétroliers raffinés en 2021). Le restant des importations, essentiellement d'« Autres produits industriels »¹⁵, était constitué de produits chimiques et de produits métallurgiques et métalliques.

En 2023, la part de l'énergie dans les importations d'origine russe diminue nettement (-25 points comparé à 2021) au profit des « Autres produits industriels » et, dans une moindre mesure, des produits des industries agroalimentaires.

En ce qui concerne les importations de gaz naturel gazeux, qui représentaient près de la moitié des importations d'hydrocarbures naturels en valeur en 2021, elles sont désormais devenues négligeables en 2023¹⁶.

Toutefois, le gaz naturel liquéfié constitue le principal produit russe importé par la France en 2023

En 2023, le gaz naturel liquéfié (GNL) est de loin le principal produit que la France importe de Russie. Bien que ce produit ne soit pas placé sous embargo, les importations de GNL d'origine russe ont reculé en volume (-5 % en volume par rapport à 2021), la Russie fournissant 16 % du GNL total importé par la France en volume en 2023, contre 26 % en 2021. En revanche, les importations de ce produit augmentent en valeur (+15 %).

Le solde commercial hors énergie de la France avec la Russie, qui était excédentaire en 2021 (4,5 Md€), se réduit fortement : il est divisé par près de 8 en 2023 (0,6 Md€ ; cf. figure 4). Y compris énergie, après avoir

¹⁰ Horizon Vostok, veille agroalimentaire Russie-pays CEI, direction générale du Trésor, septembre 2023.

¹¹ Source : FranceAgrimer, [Liste réalisée par l'Association France Russie pour l'Agroalimentaire \(AFRAA\)](#).

¹² Voir le paragraphe sur les « Mesures prises par la Russie » dans l'encadré sur les sanctions.

¹³ L'énergie regroupe les nomenclatures "DE" et "C2" de la CPF-A17.

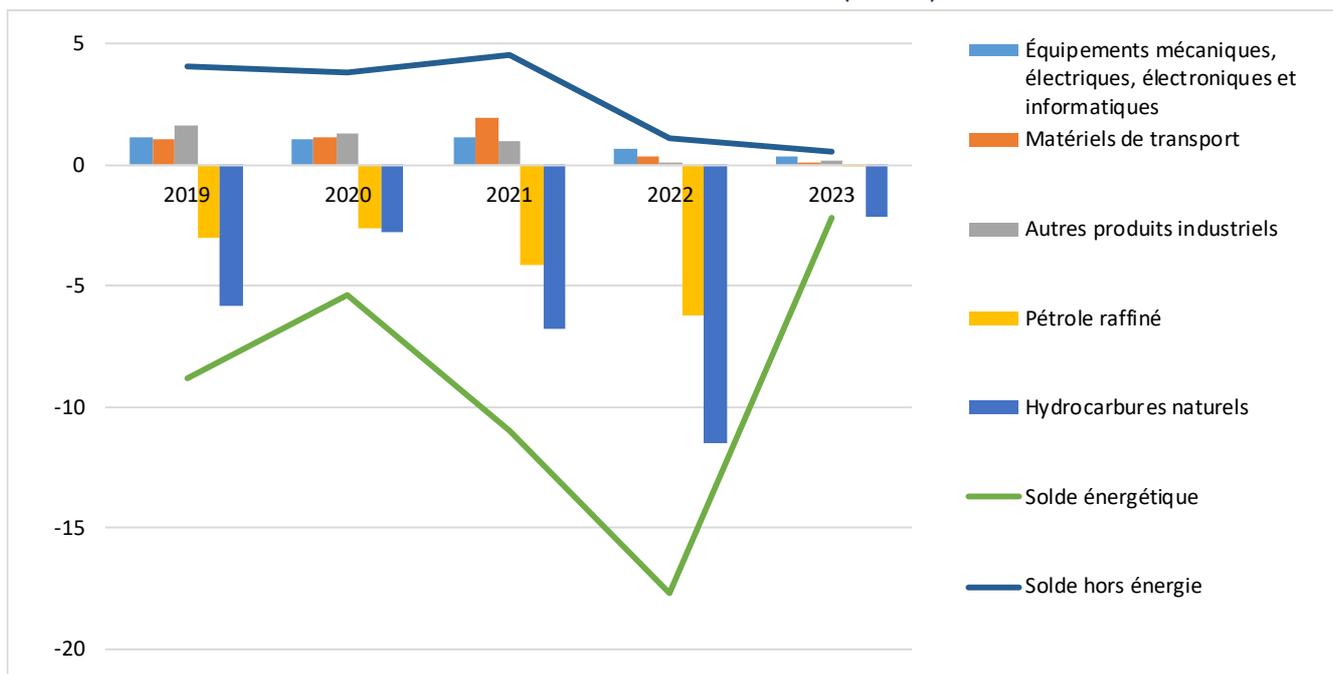
¹⁴ Les produits suivants font partie des hydrocarbures naturels : le gaz naturel liquéfié, les huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux, les schistes et sables bitumineux et le gaz naturel à l'état gazeux.

¹⁵ Niveau de nomenclature A17 comprenant notamment les textiles, habillement, cuir et chaussures ; le bois, papier et carton ; les produits chimiques, parfums et cosmétiques ; les produits pharmaceutiques ; les produits en caoutchouc et en plastique, produits minéraux divers ; les produits métallurgiques et métalliques ; les produits manufacturés divers.

¹⁶ Données provisoires du SDES (Service des données et études statistiques), Commissariat général au développement durable (CGDD), ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

atteint son niveau le plus bas en 2022 (-16,6 Md€) en raison de l'envolée des prix de l'énergie, le solde commercial franco-russe (y compris énergie) s'améliore nettement en 2023 mais reste déficitaire (-1,6 Md€).

FIGURE 4 : SOLDES DES PRINCIPAUX PRODUITS ECHANGES AVEC LA RUSSIE DEPUIS 2019 (EN Md€)



Source : DGDDI/DSECE (données CAF/FAB hors matériel militaire)

Dans un second temps, on s'intéresse à l'évolution de la dépendance énergétique de la France à la Russie, compte tenu du recul de la part de l'énergie dans les approvisionnements d'origine russe.

En 2023, la France a réduit sa dépendance énergétique à la Russie

Dans un contexte inflationniste lié à la reprise de l'activité économique post-crise sanitaire, les tensions suscitées par la guerre en Ukraine ont provoqué des inquiétudes quant aux capacités d'approvisionnement des pays européens, fortement dépendants des importations énergétiques¹⁷. La Russie faisant partie des principaux pays producteurs et exportateurs mondiaux d'énergie¹⁸, les prix des produits énergétiques ont très fortement augmenté en 2022, notamment pour le gaz naturel et le pétrole.

Parmi les importations françaises totales, le poids de la Russie diminue très fortement, en particulier pour l'énergie, passant de 2,2 % des importations totales de biens en 2021 à 0,5 % en 2023 (cf. figure 5). Le poids de la Russie diminue pour la quasi-totalité des grandes catégories de produits, en particulier pour les produits pétroliers raffinés (-17,2 points) et pour les hydrocarbures naturels¹⁹ (-12,9 points²⁰).

En 2023, la France a réduit sa dépendance énergétique à la Russie, qui ne fournit plus qu'une part résiduelle des importations françaises d'hydrocarbures naturels et de produits pétroliers raffinés en 2023. Tandis que la Russie était un acteur prépondérant pour les approvisionnements de la France en hydrocarbures naturels en 2021 avec 15,7 % des importations totales de ce produit, elle ne fournit plus que 2,9 % des approvisionnements en 2023, sous forme de GNL essentiellement. Pour sa part, le poids des importations de produits pétroliers raffinés d'origine russe est devenu quasi-nul en 2023 (0,2 %, contre 17,4 % en 2021), compte tenu des embargos sur le pétrole brut depuis décembre 2022 et sur le pétrole

¹⁷ Études et éclairages n°95, [Vulnérabilité énergétique de la France](#), publié le 06/10/2023.

¹⁸ Source : [bp Statistical Review of World Energy 2021](#), juillet 2021. La Russie dispose de la plus grande réserve prouvée de gaz naturel avec une part d'un cinquième des réserves mondiales fin 2020. Elle constitue le 2^e producteur mondial de gaz naturel (après les États-Unis) et le 1^{er} exportateur mondial. En ce qui concerne le pétrole, la Russie dispose de la 6^e plus grande réserve prouvée avec 6,2 % des réserves mondiales. Ce pays constitue le 3^e producteur mondial de pétrole (après les États-Unis et l'Arabie Saoudite) et le 2^e exportateur mondial.

¹⁹ La nomenclature DE comprend les hydrocarbures naturels, les autres produits des industries extractives, l'électricité et les déchets.

²⁰ Y compris gaz naturel à l'état gazeux d'origine russe (de code NC8 27112100)

raffiné depuis février 2023²¹. Pour les autres grandes catégories de produits, le poids de la Russie demeure inférieur à 1 %.

FIGURE 5 : PART DE LA RUSSIE DANS LES IMPORTATIONS DE LA FRANCE PAR PRODUIT, EN 2021 ET 2023

	Part des produits importés de Russie dans les importations françaises du produit		Part des produits importés de Russie dans le total des importations françaises	
	2021	2023	2021	2023
Total	2,2%	0,5%	2,2%	0,5%
Produits agro-alimentaires	0,3%	0,4%	0,0%	0,0%
Produits pétroliers raffinés	17,4%	0,2%	0,7%	0,0%
Biens d'équipement	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%
Matériels de transport	0,2%	0,0%	0,0%	0,0%
Autres produits manufacturés	0,6%	0,4%	0,2%	0,2%
Produits agricoles	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%
Hydrocarbures naturels	15,7%	2,9%	1,1%	0,3%

Source : DGDDI/DSECE (données CAF/FAB hors matériel militaire)

Lecture : 2,9 % des importations françaises d'hydrocarbures naturels sont d'origine russe en 2023, en valeur. Les importations d'hydrocarbures naturels russes représentent 0,3 % des importations françaises totales en 2023.

Pour limiter l'impact du conflit ukrainien sur ses approvisionnements en énergie, la France a substitué à ses importations d'origine russe des importations originaires d'autres pays fournisseurs.

Stratégies de substitution de la France s'agissant des approvisionnements énergétiques d'origine russe

La France a remplacé une partie (ou la totalité, selon le type de produit) de ses importations d'énergie d'origine russe en s'approvisionnant auprès d'autres pays fournisseurs (cf. figure 6), notamment les États-Unis, suite à l'application des sanctions internationales.

S'agissant du pétrole brut, sous embargo depuis le 5 décembre 2022, la Russie était le 6^{ème} fournisseur de la France en 2021 (avec 9 % des volumes importés). Malgré l'arrêt des importations de ce produit d'origine russe, les importations françaises totales de pétrole brut ont nettement augmenté en volume entre 2021 et 2023 (+32 %). En 2023, la France a remplacé le pétrole brut d'origine russe en s'approvisionnant davantage auprès de ses pays fournisseurs habituels, notamment les États-Unis, le Nigéria, le Kazakhstan, la Norvège et l'Irak. Par ailleurs, de nouveaux pays fournisseurs²² tels que l'Angola, le Brésil, le Guyana et les Émirats arabes unis contribuent aussi à la hausse des approvisionnements de pétrole brut de la France.

En revanche, en ce qui concerne le pétrole raffiné, sous embargo depuis le 5 février 2023, la Russie était le principal fournisseur de la France en 2021 (avec 19 % des volumes importés). Entre 2021 et 2023, les importations totales de produits pétroliers raffinés ont diminué en volume (-18 %) en raison notamment de l'embargo sur ce produit. En 2023, la France a, pour l'essentiel, remplacé ses importations de pétrole raffiné d'origine russe en augmentant très fortement ses approvisionnements depuis certains fournisseurs secondaires, en particulier depuis le Koweït (multiplication par 4 des volumes importés) et, dans une moindre mesure, depuis la Chine (fournissant 2 % des importations totales de ce produit, après la multiplication par 3 des volumes importés entre 2021 et 2023). Par ailleurs, les importations de pétrole raffiné depuis les fournisseurs historiques de la France sont en hausse, notamment depuis l'Espagne, l'Inde et les États-Unis.

²¹ Cf. encadré « Récapitulatif des sanctions adoptées contre la Russie relatives au commerce international de biens », train de sanctions n°6.

²² Les volumes de pétrole brut importés depuis ces pays étaient nettement moins élevés auparavant.

FIGURE 6 : PRINCIPAUX PAYS D'APPROVISIONNEMENT ENERGETIQUE DE LA FRANCE, EN 2021 ET 2023

pétrole brut (quantités)		pétrole raffiné (quantités)	
2021	2023	2021	2023
États-Unis (14%)	États-Unis (19%)	Russie (19%)	Belgique (13%)
Nigeria (13%)	Nigeria (14%)	Pays-Bas (12%)	Pays-Bas (12%)
Kazakhstan (11%)	Kazakhstan (11%)	Belgique (11%)	Arabie Saoudite (11%)
Algérie (10%)	Algérie (9%)	Arabie Saoudite (9%)	Espagne (9%)
Libye (10%)	Libye (8%)	Espagne (6%)	États-Unis (8%)
Russie (9%)	Arabie Saoudite (7%)	États-Unis (6%)	Koweït (7%)
Arabie Saoudite (7%)	Iraq (7%)	Émirats arabes unis (5%)	Inde (6%)
Iraq (6%)	Norvège (7%)		Allemagne (5%)
Norvège (6%)	Angola (5%)		Émirats arabes unis (5%)
Royaume-Uni (5%)	Royaume-Uni (2%)		
	Brésil (2%)		
	Guyana (2%)		
	Émirats arabes unis (2%)		

gaz naturel gazeux* (quantités)		gaz naturel liquéfié (quantités)	
2021	2023	2021	2023
Belgique (78%)	Belgique (87%)	Algérie (28%)	États-Unis (44%)
Allemagne (20%)	Espagne (13%)	Russie (27%)	Russie (16%)
Espagne (2%)	Allemagne (0,01%)	États-Unis (22%)	Algérie (15%)
<i>dont pays d'origine :</i>	<i>dont pays d'origine :</i>	Nigeria (17%)	Qatar (8%)
Norvège (50%)	Norvège (60%)	Qatar (4%)	Norvège (4%)
Russie (30%)	Russie (0,03%)	Egypte (1%)	Angola (3%)
		Pérou (1%)	Cameroun (3%)
			Pérou (1%)
			Trinité-et-Tobago (1%)
			Egypte (1%)

Source : DGDDI/DSECE (données CAF/FAB hors matériel militaire)

*Les importations de gaz naturel gazeux sont indiquées par pays de provenance mais aussi avec la précision sur le pays d'origine (« *dont pays d'origine* »). Voir encadré méthodologique sur la réaffectation des importations de gaz gazeux d'origine russe.

Lecture : 16 % des importations françaises de gaz naturel liquéfié sont d'origine russe en 2023, en volume.

S'agissant du gaz naturel gazeux, produit non soumis à embargo, la Russie ne fournit plus qu'une part négligeable du gaz gazeux naturel importé par la France en 2023 (0,03 %²³), contre près d'un tiers des approvisionnements de ce produit en 2021. Les importations de gaz naturel gazeux d'origine russe ont chuté dans le contexte de la guerre en Ukraine et du sabotage du gazoduc Nord Stream 1 le 26 septembre 2022, mis en arrêt depuis cette date. Les importations de gaz naturel gazeux d'origine russe provenant d'Allemagne ont chuté en 2022 puis quasiment cessé en 2023. Deux stratégies de substitution ont été mises en œuvre par la France pour remplacer ces approvisionnements d'origine russe : augmenter les importations de gaz naturel gazeux auprès de la Norvège (en provenance de Belgique²⁴ dans la figure 6) d'une part et importer davantage de GNL d'autre part.

La Russie reste le deuxième pays fournisseur de GNL en 2023, mais sa part recule fortement au regard des volumes importés. Ainsi, la très forte hausse des approvisionnements de GNL (+60 % entre 2021 et 2023), originaires notamment des États-Unis (3 fois plus que le volume importé en 2021), du Qatar (3,5 fois plus) et de Norvège (qui ne fournissait pas de GNL à la France en 2021), fait plus que compenser le recul des importations de GNL d'origine russe.

²³ Données provisoires du SDES (Service des données et études statistiques), Commissariat général au développement durable (CGDD), ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

²⁴ Voir encadré méthodologique sur la réaffectation des importations de gaz gazeux d'origine russe, indiquées par pays de provenance.

L'application des embargos a eu pour conséquence le net recul des exportations de certains produits vers la Russie. Les exportations de ces produits ont été réorientées vers d'autres pays clients.

À l'export, les flux de biens concernés par les sanctions vis-à-vis de la Russie sont en hausse vers les principaux partenaires européens notamment

Les produits retenus pour l'analyse de la hausse des exportations vers d'autres partenaires commerciaux sont ceux pour lesquels les exportations à destination de la Russie ont cessé : les produits de l'industrie aéronautique et spatiale et les appareils de mesure, d'essai et de navigation. Ces produits contribuent pour près de la moitié au recul des exportations de la France vers la Russie en valeur entre 2021 et 2023. La baisse des livraisons de produits aéronautiques et spatiaux vers la Russie (aucune livraison en 2023 contre 1,7 Md€ en 2021 ; cf. figure 7), notamment d'avions²⁵ et de turboréacteurs²⁶, a été plus que compensée par la hausse des exportations de ces produits vers l'Italie, l'Inde et le Royaume-Uni notamment.

En ce qui concerne les exportations d'appareils de mesure, d'essai et de navigation, les sanctions ont fortement impacté les instruments et appareils pour la navigation aérienne et spatiale²⁷, les instruments et appareils de météorologie, d'hydrologie ou de géophysique²⁸, les instruments et appareils pour analyses physiques ou chimiques²⁹ et les instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques³⁰. La baisse des exportations de ces produits vers la Russie a été plus que compensée par la hausse des flux vers l'Allemagne.

FIGURE 7 : PRINCIPAUX PRODUITS DONT LES EXPORTATIONS VERS LA RUSSIE SONT EN NET RECU EN 2023, PAR RAPPORT A 2021 (EN M€)

Code A129	Produits	2021	2023	2023/2021
C30C	Produits de la construction aéronautique et spatiale	1 739	0	-100%
C28A, C28B, C28C, C28D	Machines et équipements	670	131	-80%
C20A, C20B, C20C	Produits chimiques	1 211	655	-46%
C29A, C29B	Produits de la construction automobile ; équipements pour automobiles	340	41	-88%
C27B	Matériel électrique	237	23	-90%
C26E	Appareils de mesure, d'essai et de navigation	192	2	-99%
C14Z, C15Z	Articles d'habillement ; cuir, bagages et chaussures (luxe pour partie)	201	21	-90%

Source : DGDDI/DSECE (données CAF/FAB hors matériel militaire)

Lecture : Les exportations de produits de la construction aéronautique et spatiale vers la Russie reculent de 100 % entre 2021 et 2023, en valeur. Aucune livraison de ces produits n'a été effectuée en 2023 (0 M€), contre un montant de 1,7 Md€ de livraisons en 2021.

Pour d'autres produits, les exportations n'ont pas cessé mais ont fortement baissé. Ainsi, le secteur automobile est aussi fortement impacté par les sanctions, avec une chute des exportations d'automobiles (tracteurs routiers pour semi-remorques, moteurs) et d'équipements pour automobiles (divisées par huit au total), dont le montant exporté chute à 41 M€ en 2023 (contre 340 M€ en 2021).

De même, les exportations d'équipements mécaniques, de matériel électrique, électronique et informatique s'inscrivent en net recul (divisées par 5 ou plus selon les produits).

En net recul également, les exportations de produits chimiques sont presque réduites de moitié en valeur.

²⁵ Avions et autres véhicules aériens, conçus pour la propulsion à moteur, d'un poids à vide > 15 000 kg, de NC8 88024000.

²⁶ Turboréacteurs, poussée > 132 kN, de NC8 84111280.

²⁷ Instruments et appareils pour la navigation aérienne ou spatiale (à l'excl. des centrales inertielles, des boussoles et des appareils de radionavigation), de NC8 90142080.

²⁸ Instruments et appareils de météorologie, d'hydrologie ou de géophysique (à l'exclusion des boussoles, des télémètres, des théodolites, des tachéomètres, des niveaux ainsi que des instruments et appareils de photogrammétrie), de NC8 90158020.

²⁹ Instruments et appareils pour analyses physiques ou chimiques, pour essais de tension superficielle ou similaires ou pour mesures calorimétriques ou acoustiques, n.d.a., de NC8 90278990.

³⁰ [Instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques \(à l'excl. des instruments et appareils, hydrauliques ou pneumatiques, pour la régulation ou le contrôle automatiques, des manostats \[pressostats\], des thermostats et des articles de robinetterie du n° 8481\)](#), de NC8 90328900.

Enfin, les produits de luxe font aussi l'objet d'une interdiction d'exporter (cf. 4^{ème} train de sanctions). Particulièrement impactées, les exportations de cuir, bagages et chaussures, ainsi que d'articles d'habillement chutent vers la Russie entre 2021 et 2023 (respectivement -96 % et -81 % en valeur).

Si globalement les plus importantes reconfigurations des flux du commerce extérieur de biens de la France se sont faites avec des pays qui ont également décidé de sanctions, les échanges de biens avec certains pays « non alignés » sur les sanctions occidentales ont vivement augmenté depuis 2022.

Depuis 2022, les échanges de biens avec certains pays « non alignés » sur les sanctions internationales sont en forte augmentation

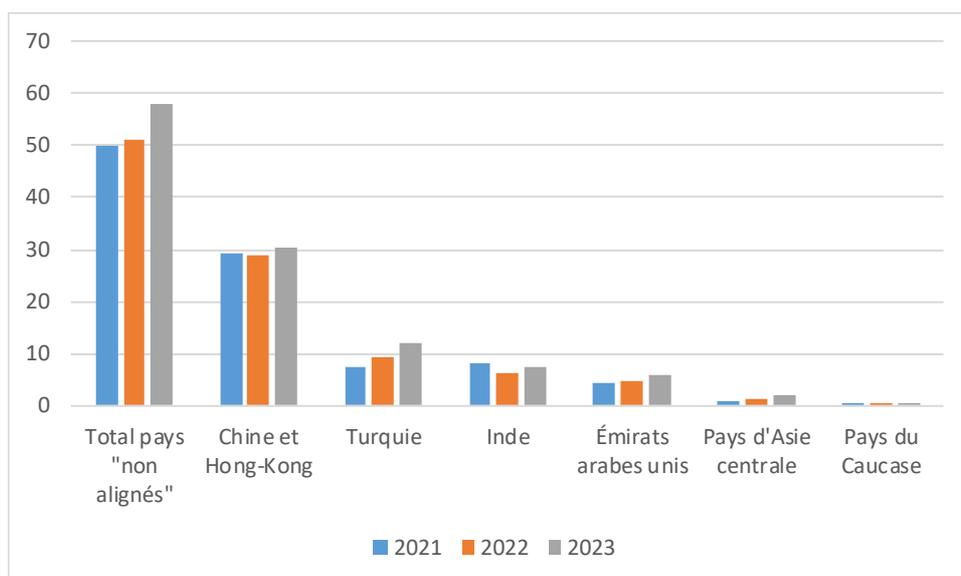
Certains États n'ont pas adopté de mesures de sanctions en réaction à l'invasion russe de l'Ukraine : ils sont « non alignés » sur les sanctions occidentales. Les principaux partenaires économiques de la France parmi ces pays sont la Chine et Hong-Kong, les Émirats arabes unis, la Turquie, l'Inde, certains pays du Caucase (Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie) et d'Asie Centrale (Turkménistan, Kazakhstan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Kirghizstan).

Afin de limiter les possibilités de contournement des sanctions par la Russie, celles-ci peuvent intégrer des sociétés et des États non russes. Ainsi, le quatorzième paquet de sanctions, adopté en juin 2024, impose de nouvelles mesures anti-contournement aux sociétés (contrôle des activités des filiales, mécanismes de diligence pour évaluer les risques de ré-exportation vers la Russie).

Les exportations de la France vers la Russie ont chuté de près de 70 % entre 2021 et 2023 (-4,4 Md€). Dans le même temps, les exportations de la France vers les pays « non alignés » ont augmenté de 16 % (+8,0 Md€ ; cf. figure 8). **Bien que les exportations de la France vers ces pays soient en hausse, elles ont globalement moins progressé que vers l'ensemble des pays (+21 %)**, en raison d'une progression modérée des exportations vers la Chine (+4 %) et du recul des flux avec l'Inde (-11,0 %).

Néanmoins, les exportations de la France augmentent vivement vers certains des pays « non alignés ».

FIGURE 8 : MONTANTS EXPORTES VERS LES PAYS « NON ALIGNES » ENTRE 2021 ET 2023 (EN Md€)



Source : DGDDI/DSECE (données CAF/FAB hors matériel militaire)

Parmi les pays « non alignés », la Turquie est de loin le pays vers lequel les exportations progressent le plus en valeur (+4,5 Md€ ; soit +60 % par rapport à 2021). Les exportations augmentent aussi vivement, mais dans une moindre mesure, vers les Émirats arabes unis (+1,5 Md€) et les pays d'Asie centrale (+1,3 Md€ ; soit près de trois fois plus qu'en 2021, notamment pour le Kazakhstan et l'Ouzbékistan). Les exportations vers les pays du Caucase, qui représentent une faible part des échanges, progressent très vivement, elles sont multipliées par près de deux entre 2021 et 2023.

L'analyse des flux avec les pays « non alignés » permet d'identifier les pays les plus contributeurs à la hausse et dont la progression des flux est significativement supérieure à l'évolution observée pour l'ensemble des pays. Parmi les pays « non alignés », les principaux pays contributeurs à l'évolution des flux sont différents selon le produit considéré (cf. figure 9).

Ainsi par exemple, en ce qui concerne les exportations de produits de la construction aéronautique et spatiale, la très forte hausse des livraisons vers la Turquie, le Kazakhstan et l'Ouzbékistan entre 2021 et 2023 coïncide temporellement avec la cessation des livraisons vers la Russie.

FIGURE 9 : COMPARAISON DES EXPORTATIONS VERS LES PAYS « NON ALIGNÉS » AVEC LES EXPORTATIONS TOUTS PAYS CONFONDUS ENTRE 2021 ET 2023

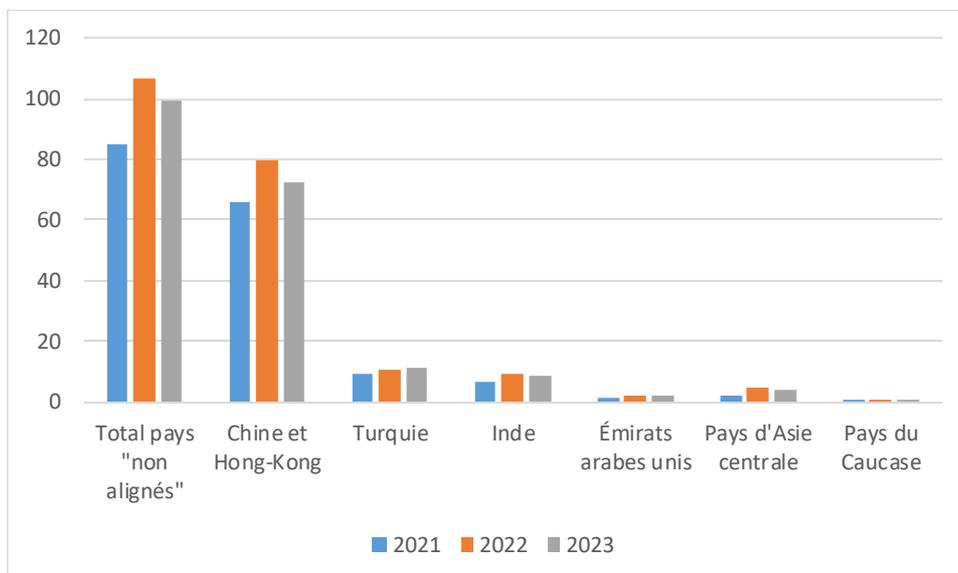
Code A129	Produits exportés	Tous pays		Pays "non alignés"	
		Évolution 2021/2023		Évolution 2021/2023	
		Écart (M€)	Pourcentage	Écart (M€)	Pourcentage
C30C	Produits de la construction aéronautique et spatiale	14 268	33%	1 432	12%
	<i>dont Turquie</i>			808	78%
	<i>dont Chine et Hong-Kong</i>			333	6%
	<i>dont Kazakhstan</i>			238	354%
	<i>dont Ouzbékistan</i>			230	403%
	<i>dont autres pays "non alignés"</i>			-177	-3%
C28A, C28B, C28C, C28D	Machines industrielles et agricoles, machines diverses	2 054	21%	782	21%
	<i>dont Turquie</i>			464	51%
	<i>dont Inde</i>			150	35%
	<i>dont Kazakhstan</i>			101	298%
	<i>dont autres pays "non alignés"</i>			67	3%
C20A, C20B, C20C	Produits chimiques	10 668	16%	981	14%
	<i>dont Émirats arabes unis</i>			293	38%
	<i>dont Turquie</i>			262	22%
	<i>dont Inde</i>			91	15%
	<i>dont Ouzbékistan</i>			85	130%
	<i>dont autres pays "non alignés"</i>			250	106%
C29A, C29B	Produits de la construction automobile ; équipements pour automobiles	11 893	27%	1 751	109%
	<i>dont Turquie</i>			1 736	164%
	<i>dont Émirats arabes unis</i>			100	117%
	<i>dont autres pays "non alignés"</i>			-85	-18%
C27B	Matériel électrique	4 915	26%	294	17%
	<i>dont Turquie</i>			210	57%
	<i>dont Kazakhstan</i>			72	235%
	<i>dont autres pays "non alignés"</i>			12	1%
C26E	Appareils de mesure, d'essai et de navigation	994	10%	-457	-27%
	<i>dont Chine et Hong-Kong</i>			68	12%
	<i>dont Turquie</i>			49	27%
	<i>dont Kazakhstan</i>			28	136%
	<i>dont autres pays "non alignés"</i>			-602	-65%
C14Z, C15Z	Articles d'habillement ; cuir, bagages et chaussures (luxe pour partie)	7 944	31%	1 310	24%
	<i>dont Chine et Hong-Kong</i>			860	17%
	<i>dont Émirats arabes unis</i>			253	59%
	<i>dont Turquie</i>			157	140%
	<i>dont autres pays "non alignés"</i>			40	668%

Source : DGDDI/DSECE (données CAF/FAB hors matériel militaire)

Lecture : Entre 2021 et 2023, les exportations de produits de la construction automobile et d'équipements automobiles ont augmenté de 11,9 Md€, dont 1,8 Md€ vers les pays « non alignés ». Les exportations de ces produits vers les pays « non alignés » ont progressé de 109 % entre 2021 et 2023, contre une hausse de 27 % tous pays confondus.

Côté importations, les flux originaires des pays « non alignés » augmentent un peu moins vivement que les importations totales de la France. Les importations originaires des pays « non alignés » progressent vivement en 2022 (+25 %, contre +29 % pour les importations tous pays confondus ; cf. figure 10) et reculent en 2023 (-7 %, comme les importations totales). Par grandes catégories de produits, ce sont les importations d'énergie qui augmentent le plus, notamment celles d'hydrocarbures naturels, atteignant 4,0 Md€ en 2023 (soit deux fois plus qu'en 2021). La structure des produits importés depuis les pays « non alignés » reste sensiblement la même entre 2021 et 2023, à l'exception de la part de l'énergie qui augmente, tandis que le poids des « autres produits industriels » diminue.

FIGURE 10 : MONTANTS IMPORTES DEPUIS LES PAYS « NON ALIGNES » ENTRE 2021 ET 2023 (EN Md€)



Source : DGDDI/DSECE (données CAF/FAB hors matériel militaire)

Les importations de produits énergétiques depuis les pays « non alignés » progressent vivement (cf. figure 11), à un rythme nettement supérieur à celui tous pays confondus pour les produits pétroliers raffinés. Cette hausse est portée par les importations originaires d'Inde, de Chine et de Turquie notamment (flux multipliés par deux, plus de trois et près de quatre en valeur respectivement).

FIGURE 11 : COMPARAISON DES IMPORTATIONS ENERGETIQUES ORIGINAIRES DES PAYS « NON ALIGNES » AVEC LES IMPORTATIONS TOUS PAYS CONFONDUS ENTRE 2021 ET 2023

Code A129	Produits importés	Total		Pays "non alignés"	
		Évolution 2021/2023		Évolution 2021/2023	
		Écart (M€)	Pourcentage	Écart (M€)	Pourcentage
C19Z	Produits pétroliers raffinés et coke	5 147	22%	1 719	78%
	<i>dont Inde</i>			848	98%
	<i>dont Chine</i>			468	255%
	<i>dont Émirats arabes unis</i>			312	28%
	<i>dont Turquie</i>			106	270%
	<i>dont autres pays "non alignés"</i>			-15	-93%
B06Z	Hydrocarbures naturels	31 525	94%	2 123	109%
	<i>dont Kazakhstan</i>			1 428	77%
	<i>dont Émirats arabes unis</i>			544	importations quasi-nulles initialement
	<i>dont autres pays "non alignés"</i>			151	150%

Source : DGDDI/DSECE (données CAF/FAB hors matériel militaire)

Lecture : Entre 2021 et 2023, les importations de produits pétroliers raffinés et coke ont augmenté de 5,1 Md€, dont 1,7 Md€ depuis les pays « non alignés ». Les importations de ces produits originaires des pays « non alignés » ont progressé de 78 % entre 2021 et 2023, contre une hausse de 22 % tous pays confondus.

Zoom sur la place de la Russie et de l'Ukraine dans les flux commerciaux mondiaux de biens

Malgré leur faible poids global dans les échanges commerciaux mondiaux, la Russie et l'Ukraine font partie des principaux exportateurs mondiaux d'énergie et de produits agricoles

La Russie et l'Ukraine contribuent respectivement pour 2,2 % et 0,2 % au PIB mondial en 2022³¹. Bien que la Russie et l'Ukraine n'aient qu'une faible contribution au commerce et à la production à l'échelle mondiale³², ces pays font néanmoins partie des pays exportateurs majeurs pour l'énergie et les produits agricoles³³, en particulier de blé, de maïs, de colza, de graines de tournesol et d'huile de tournesol. La Russie est également un des principaux pays fournisseurs d'engrais (azotés, potassiques et phosphorés).

Peu après le début de la guerre en Ukraine, un corridor maritime a été mis en place en juillet 2022 durant un an dans le cadre de l'initiative céréalière de la mer Noire afin de permettre le transfert vers les pays clients de céréales ukrainiennes (maïs, blé, produits à base de tournesol) de façon sécurisée. Plus de la moitié de ces produits ont été exportés vers les pays en développement³⁴.

La Russie est devenue membre de l'OMC en 2012 et de l'Union Économique Eurasiatique (UEE) en 2015, dans la continuité de l'Union douanière formée avec la Biélorussie et le Kazakhstan depuis 2010.

La balance commerciale de la Russie est excédentaire en 2022³⁵ (308,0 Md\$) grâce à ses exportations de matières premières, notamment d'énergie qui constituent plus de la moitié de ses exportations totales. Par ailleurs, les produits manufacturés représentent environ un cinquième des exportations russes. En 2021, l'UE et la Chine étaient les principales destinations des biens russes exportés (avec respectivement 38 % et 14 % des exportations).

³¹ Calcul réalisé à partir de données sur les comptes nationaux de la Banque mondiale et de fichiers de données sur les comptes nationaux de l'OCDE.

³² OMC, communiqué de presse : « Le conflit entre la Russie et l'Ukraine met en péril la reprise fragile du commerce mondial », 12 avril 2022.

³³ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), [note d'information](#) du 25 mars 2022.

³⁴ Source : ONU commerce et développement (UNCTAD), Black Sea Grain Initiative Joint Coordination Centre.

³⁵ OMC, Profils commerciaux 2023, source : base de données Comtrade de l'ONU. 2022 est la dernière année connue.

Récapitulatif des sanctions adoptées à l'encontre de la Russie³⁶ relatives au commerce international de biens (par date d'application) :

- 30 et 31 juillet 2014** : en réponse à l'annexion de la Crimée par la Russie, l'Union européenne a mis en place des mesures restrictives et des sanctions économiques visant des secteurs économiques spécifiques de la Russie (énergie, technologies, biens à double usage, industrie, transports, télécommunications, articles de luxe).
- train de sanctions n° 1 - 23 février 2022** : restrictions dans les relations économiques avec Donetsk et Louhansk, en réaction à la reconnaissance de l'indépendance de ces territoires par la Russie.
- train de sanctions n° 2 - 25 février 2022** : restrictions aux exportations de biens et technologies à double usage ou pouvant contribuer au renforcement technologique dans le domaine de la défense et de la sécurité, interdiction des exportations de biens et technologies aéronautiques et spatiales.
- train de sanctions n° 3 - 28 février 2022** : restrictions sur les exportations de biens et technologies de radiocommunication utilisés dans le secteur de la navigation maritime.
- train de sanctions n°4 - 15 mars 2022** : restrictions commerciales concernant le fer, l'acier et les produits de luxe.
- train de sanctions n°5 - 8 avril 2022** : interdiction des importations de charbon, de bois, de ciment, de produits de la mer et d'alcools, interdiction de l'accès de tous les navires russes aux ports de l'UE et de l'entrée des transporteurs routiers russes et biélorusses, interdiction de l'exportation vers la Russie de carburateurs.
- train de sanctions n°6 - 3 juin 2022** : adoption de l'interdiction de l'achat, de l'importation et du transfert par voie maritime de pétrole brut d'origine russe (entrée en application le 5 décembre 2022) et de produits pétroliers raffinés d'origine russe (entrée en application le 5 février 2023).
- train de sanctions n°7 - 21 juillet 2022** : durcissement des sanctions existantes, interdiction d'importer ou de transférer de l'or d'origine russe.
- train de sanctions n°8 - 6 octobre 2022** : plafonnement des prix du pétrole russe concernant le transport maritime à destination des pays tiers, décision de restrictions sur le transport maritime de pétrole brut et de produits pétroliers (à compter de décembre 2022 et février 2023 respectivement), embargo sur les importations de produits sidérurgiques originaires ou exportés de Russie, sur la pâte à papier et le papier, les cigarettes, les matières plastiques et cosmétiques, pierres et métaux précieux utilisés en joaillerie, extension de la liste des biens et technologies faisant l'objet de restrictions (certains composants électroniques, produits chimiques, armes à feu civiles, véhicules et équipements militaires et paramilitaires, pièces détachées).
- 5 décembre 2022** : plafonnement du prix du baril pour le pétrole brut et les huiles de pétroles, à 60 dollars le baril (décision prise à l'unanimité par le Conseil le 3 décembre 2022).
- train de sanctions n°9 - 16 décembre 2022** : interdiction d'exporter des drones, restrictions supplémentaires sur les biens et technologies à double usage interdites à l'exportation ; interdiction de fournir des services de transport maritime vers des pays tiers pour le pétrole brut originaire ou exporté de Russie.
- 5 février 2023** : accord européen sur le niveau des plafonds de prix pour les produits pétroliers originaires ou exportés de Russie (décision du Conseil prise le 4 février 2023) ; interdiction de fournir des services de transport maritime vers des pays tiers pour les produits pétroliers raffinés originaires ou exportés de Russie.
- train de sanctions n°10 - 25 février 2023** : interdiction de l'exportation de technologies critiques et de biens industriels (électronique, véhicules spécialisés, pièces de machinerie, pièces détachées pour camions et moteurs à réaction, certains biens du secteur de la construction), interdiction de l'importation d'asphaltes et de caoutchouc synthétique, interdiction du transit par la Russie de biens et

³⁶ Source : [Chronologie - Sanctions de l'UE à l'encontre de la Russie](#) sur le site internet du Conseil européen et du Conseil de l'Union européenne.

technologies à double usage exportés depuis l'UE, élargissement de la liste des entités sanctionnées (dont des entités iraniennes).

-train de sanctions n°11 - 23 juin 2023 : interdiction du transit de biens et de technologies via la Russie, renforcement de la coopération avec les pays tiers, ajouts à la liste des personnes et des entités sanctionnées.

-train de sanctions n°12 - 18 décembre 2023 : clause de non-réexportation vers la Russie, interdiction d'importation de diamants russes et de gaz propane liquéfié.

-train de sanctions n°13 - 23 février 2024 : mesures restrictives à l'exportation pour des entités, y compris situées dans des pays tiers (Inde, Sri Lanka, Chine, Serbie, Kazakhstan, Thaïlande et Turquie), qui soutiennent le secteur militaro-industriel russe ou qui sont impliquées dans le contournement des sanctions, nouvelles restrictions sur l'exportation de drones et de biens pouvant renforcer les capacités industrielles.

-train de sanctions n°14 – 24 juin 2024 : interdiction des services de rechargement de gaz naturel liquéfié (GNL) russe aux fins d'opérations de transbordement vers des pays tiers (réexportations via l'UE), interdiction de nouveaux investissements pour l'achèvement de projets GNL russes en cours de construction, interdiction d'accès aux ports et de la fourniture de services pour des navires ciblés ; outils anti-contournement supplémentaires : les sociétés mères de l'UE sont tenues de contrôler les importations/exportations de leurs filiales dans des pays tiers, mise en œuvre de mécanismes de diligence capables de détecter et d'évaluer les risques de réexportation vers la Russie.

Ces sanctions sont prorogées jusqu'au 15 septembre 2024.

Certaines catégories de produits sont exclues du champ des sanctions, notamment les produits pharmaceutiques, les produits agricoles et les produits agroalimentaires (sauf exception).

Contre-mesures les plus significatives prises par la Russie

Des contre-mesures ont été décidées par la Russie en réaction aux sanctions internationales. Quelques exemples de mesures d'ordre économique sont présentés :

- dans le contexte de la crise ukrainienne, la Russie a introduit en août 2014 un embargo sur les produits agricoles et agro-alimentaires³⁷ (viandes, poissons, produits laitiers et les fruits et légumes notamment) originaires de l'Union européenne, des États-Unis, du Canada, de l'Australie et de la Norvège. Cet embargo a été prolongé jusqu'à la fin de l'année 2024³⁸.

- interdiction d'exportation de bois et de certains produits dérivés vers les pays considérés comme « inamicaux ».

- interdiction de conclure ou de poursuivre toute transaction avec 31 sociétés du secteur gazier (européennes, américaines, singapouriennes).

- introduction d'un nouveau système de paiement du gaz russe en roubles pour les pays « inamicaux » (Décret présidentiel du 31/03/22).

- à partir du 1^{er} février 2023, le Kremlin a interdit la vente de pétrole brut aux pays qui appliquent le plafonnement du prix de ce produit (décret signé le 27 décembre 2022).

³⁷ Décret du président de la Fédération de Russie du 6 août 2014 n°560 « sur l'adoption de mesures économiques spéciales pour assurer la sécurité de la Fédération de Russie ».

³⁸ Horizon Vostok, veille agroalimentaire Russie-pays CEI, direction générale du Trésor, septembre 2023.

Méthodologie

On désigne par **partenaire commercial** un pays ou une entité géopolitique avec lequel s'établissent des relations commerciales internationales. Dans cette publication, le classement d'un partenaire commercial est obtenu en faisant la part du commerce de biens (somme des importations et exportations en valeur) avec ce partenaire dans la somme des importations et exportations totales de biens en valeur de la France.

Les produits énergétiques mentionnés dans cette étude sont les principaux produits énergétiques importés d'origine russe, à savoir le pétrole brut (de code NC8 27090090), le pétrole raffiné (de code A129 C19Z), le gaz naturel gazeux (de code NC8 27112100) et le gaz naturel liquéfié (de code NC8 27111100).

Les chiffres de cette publication peuvent diverger des statistiques du commerce extérieur diffusées sur le site « Le Kiosque » en raison de la **réaffectation dans la présente publication de montants d'importations de gaz naturel gazeux d'origine russe** dont le pays de provenance est un État-membre de l'UE (Belgique et Allemagne principalement). En effet, depuis le 1^{er} janvier 2005 les statistiques pour le gaz naturel gazeux sont établies à partir des transmissions de données fournies par les gestionnaires de réseau comptabilisées au point frontière (c'est-à-dire selon le dernier pays de provenance) plutôt que selon le pays d'origine³⁹. Ainsi, le gaz naturel gazeux d'origine russe est comptabilisé dans les importations en provenance d'Allemagne ou de Belgique, plutôt que de Russie.

Au total, les montants indiqués pour les importations d'hydrocarbures naturels d'origine russe (de code B06Z au niveau A129 de la nomenclature) sont donnés y compris gaz à l'état gazeux. Les importations de ce produit originaires de Russie s'élèvent à 2,7 Md€ en 2021, à 4,1 Md€ en 2022 et à 5,4 Md€ en 2023⁴⁰.

Nomenclatures :

La nomenclature présente dans cette publication utilise différents niveaux de la nomenclature économique (A17, A38, A129 - voir www.insee.fr).

- Les produits agricoles correspondent à la nomenclature "AZ" de la CPF-A17.
- L'énergie regroupe les nomenclatures "DE" et "C2" de la CPF-A17 : les hydrocarbures naturels sont analysés en utilisant la nomenclature "B06Z" de la CPF-A129, tout comme le pétrole raffiné avec la nomenclature "C19Z" de la CPF-A129.
- Les produits manufacturés s'entendent comme l'agrégation des nomenclatures C1, C3, C4 et C5 de la CPF-A17.

Pour en savoir plus :

[\[1\] RÈGLEMENT \(UE\) N° 269/2014 DU CONSEIL du 17 mars 2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine](#)

[\[2\] RÈGLEMENT \(UE\) 2023/2878 DU CONSEIL du 18 décembre 2023 modifiant le règlement \(UE\) no 833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine](#)

Pour accéder aux séries chronologiques détaillées citées en analyse, se reporter à la rubrique « Études et éclairages » du site « Le Chiffre du commerce extérieur » (<https://lekiosque.finances.gouv.fr>)

Directrice de la publication : Ketty ATTAL-TOUBERT

Rédaction : Roxane JOURDAIN

Département des statistiques et des études du commerce extérieur - 11, rue des deux communes 93558 Montreuil Cedex

Mél : diffusion.stat@douane.finances.gouv.fr

ISSN 2402-6921 - Reproduction autorisée avec mention d'origine et de date



³⁹ Ce changement répond à la directive du Conseil 2003/92/CE du 7 octobre 2003 modifiant les règles de territorialité, en matière de TVA, applicables aux livraisons de gaz et d'électricité.

⁴⁰ Estimation à partir de données provisoires du SDES (Service des données et études statistiques), Commissariat général au développement durable (CGDD), ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.